



PRALOGNAN LA VANOISE

SAVOIE - FRANCE

COMMUNE DE PRALOGNAN LA VANOISE - Savoie

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 MARS 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE ONZE MARS A 21 H, le Conseil Municipal de la Commune de PRALOGNAN-LA-VANOISE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire en exercice, Mme BLANC Martine,

convocation en date du 6 mars 2026

Nombre de conseillers en fonction : 14 Membres présents : 9 Votants : 12

PRÉSENTS :

M. BLANC Loïc, Mme BLANC Martine, M. BRIQUET Dominique, Mme GACON Karine, Mme LOMBARD Anne, M. ROLLAND Alexis, M. TATOUD Jean-Daniel, Mme TOMIO Sigrid, Mme VION Astrid,

ABSENTS REPRESENTES :

M. AMIEZ Hugo, qui a donné procuration à Mme BLANC Martine,
M. JACQUINOT Gillian, qui a donné procuration à M. ROLLAND Alexis,
M. TRINQUET Yannick, qui a donné procuration à M. BRIQUET Dominique,

ABSENTS :

M. BURLET Jérôme,
Mme VEILEX Sonia,

Le quorum étant atteint, Mme Anne LOMBARD est nommée secrétaire de séance.

▷ ◁ ▷ ◁ ▷ ◁ ▷ ◁

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27/02/2026

I - FINANCES

1. Désignation d'un président de séance pour l'adoption des comptes financiers uniques (CFU)
2. Approbation du CFU - Budget annexe équipements sportifs et de loisirs
3. Approbation du CFU - Budget annexe microcentrale de Nant Bruyant
4. Approbation du CFU - Budget principal
5. Affectation des résultats du budget de la microcentrale 2025 au budget primitif 2026
6. Affectation des résultats du budget de la régie des équipements sportifs et de loisirs 2025 au budget primitif 2026
7. Affectation des résultats du budget principal 2025 au budget primitif 2026
8. Adoption des taux de fiscalité communale 2026
9. Adoption des subventions et participations accordées pour 2026
10. Approbation des budgets primitifs 2026

▷ ◁ ▷ ◁ ▷ ◁ ▷ ◁

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/02/2026 :

Mme GACON demande que soit précisé qu'elle propose que l'occupation du groupe scolaire l'été fasse l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt pour les années prochaines. Sous réserve de cet ajout, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal.

▷ ◁ ▷ ◁ ▷ ◁ ▷ ◁

➤ **Ajournement des autres délibérations :**

La maire informe le Conseil municipal que le travail des services municipaux jusqu'à la dernière minute a permis d'arrêter des comptes concordants entre le Service de gestion comptable de Moûtiers et la commune, toutefois il n'a pas été possible d'obtenir les comptes-financiers uniques définitifs, signés par la Trésorière. Ce processus prenant trois jours minimum, il n'est pas possible d'approuver les comptes financiers uniques ce soir.

Par voie de conséquence, il n'est pas possible d'affecter les résultats et donc pas opportun de voter le budget prévisionnel.

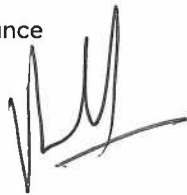
La maire informe les conseillers que cet ordre du jour est reporté à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Fait à Pralognan la Vanoise le 11/03/2026, approuvé à l'unanimité en Conseil Municipal du **20/03/2026**.

La secrétaire de séance

LOMBARD Anne



La Maire

BLANC Martine



Le présent procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son arrêt et tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie.